

Responsabilité pour vices cachés et garantie ŠKODA pour les véhicules neufs

Responsabilité pour vices cachés

Votre concessionnaire ŠKODA se porte garant, en tant que vendeur, des défauts matériels relatifs à votre véhicule neuf ŠKODA, aux pièces et aux accessoires d'origine ŠKODA conformément aux prescriptions légales et au contrat de vente de ŠKODA.

Garantie ŠKODA pour les véhicules neufs

La société ŠKODA AUTO vous garantit, outre la responsabilité pour vices cachés, la garantie ŠKODA pour les véhicules neufs (ci-après dénommée Garantie « ŠKODA »), selon les conditions décrites dans le texte suivant.

Dans le cadre de la garantie ŠKODA, la société ŠKODA AUTO assure les services suivants :

- ▶ réparation gratuite de dommages en raison d'un vice que subit votre véhicule dans les deux ans suivant le début de la garantie ŠKODA.
- ▶ Réparation gratuite de dommages en raison d'un défaut de peinture que subit votre véhicule dans les trois ans suivant le début de la garantie ŠKODA.
- ▶ Réparation gratuite de la corrosion que subit la carrosserie de votre véhicule dans les douze années suivant le début de la garantie. La garantie ŠKODA pour la corrosion de la carrosserie ne comprend que celle subie par la tôle de la carrosserie depuis l'intérieur vers l'extérieur.

La garantie débute le jour où le nouveau véhicule est remis au premier acheteur au moment de son achat auprès d'un partenaire ŠKODA ¹⁾. Le partenaire ŠKODA doit insérer cette date dans les systèmes du fabricant de votre voiture identifiée par le numéro d'identification du véhicule.

La réparation de défauts peut s'effectuer par le remplacement ou la réparation de la pièce défectueuse. Les pièces remplacées deviennent la propriété du partenaire service ŠKODA.

¹⁾ En raison des exigences des règlements généralement contraignants nationaux, il est possible de donner la date de la première mise en circulation au lieu de la date de la remise du véhicule.

Il n'existe aucun droit dépassant le cadre initial issu de la garantie ŠKODA. Il n'existe en particulier aucun droit à une livraison de remplacement, aucun droit de retrait, aucun droit à la mise à disposition d'un véhicule de remplacement pour la durée de la réparation des vices et à des dommages et intérêts.

Vous pouvez faire valoir vos droits à la garantie ŠKODA chez un partenaire service ŠKODA quelconque.

Toute prestation issue de la garantie ŠKODA sera réalisée à la condition préalable que tous les travaux d'entretien aient été effectués à temps et de façon appropriée selon les directives de la société ŠKODA AUTO. L'exécution appropriée des travaux d'entretien selon les directives de la société ŠKODA AUTO doit être prouvée lors de l'exercice des droits issus de la garantie ŠKODA. Dans le cas où un entretien est omis ou n'est pas réalisé selon les directives de la société ŠKODA AUTO, les droits à la garantie continuent néanmoins d'exister dans la mesure où vous pouvez prouver que l'omission ou la non-réalisation de l'entretien selon les prescriptions de la société ŠKODA AUTO n'est pas à l'origine des vices.

De la garantie ŠKODA sont exclues les pièces qui sont soumises à l'usure naturelle, comme les pneus, les bougies d'allumage, les balais d'essuie-glace, les plaquettes de frein et les disques de frein, l'embrayage, les ampoules, les anneaux de synchronisation, les batteries, entre autres. La garantie ŠKODA ne comprend pas non plus les vices présents au niveau des montages, des installations et des démontages externes, ni les vices du véhicule occasionnés par ceux-ci. Ceci s'applique aussi aux accessoires qui n'ont pas été montés et/ou livrés en usine.

Il n'existe pas non plus de droit à la garantie lorsque le vice est occasionné par l'une des circonstances suivantes.

- ▶ utilisation non autorisée, manipulation inadaptée (par ex. utilisation lors de courses automobiles ou surcharge), entretien et maintenance inadaptés ou modifications non autorisées de votre véhicule ;
- ▶ non-respect des prescriptions dans la notice d'utilisation ou dans d'autres notices livrées en usine ;
- ▶ influence extérieure ou autres influences (par ex. accident, grêle, inondation, etc.) ;

- ▶ Montage ou branchement sur/dans le véhicule de pièces dont ŠKODA AUTO n'a pas autorisé l'utilisation ou modification du véhicule d'une manière non autorisée par ŠKODA AUTO (par ex. tuning).
- ▶ non-présentation immédiate du dommage à un atelier spécialisé ou non-suppression appropriée de ce dommage.

Il incombe au client de prouver le lien de causalité.

La présente garantie ŠKODA ne limite pas les droits légaux de l'acheteur issus de la responsabilité pour vices cachés envers le vendeur du véhicule et les éventuels droits issus des lois relatives à la responsabilité des fabricants.

Garantie de mobilité

La garantie de mobilité procure un sentiment d'assurance pour les voyages dans votre véhicule.

Si votre véhicule devait être immobilisé lors d'un déplacement suite à un dysfonctionnement inattendu, des services peuvent être réalisés pour vous dans le cadre de la garantie de mobilité afin d'assurer vos voyages ; ils comprennent notamment : dépannage sur place et remorquage jusqu'au partenaire service ŠKODA, aide technique par téléphone ou mise en service sur place.

Si la réparation de votre véhicule n'était pas effectuée le jour même, le partenaire service ŠKODA peut également, en cas de besoin, fournir d'autres services ultérieurs tels qu'un transport de substitution (bus, train etc.), la mise à disposition d'un véhicule de remplacement, etc.

Renseignez-vous auprès de votre partenaire ŠKODA pour en savoir plus sur les conditions pour bénéficier de la garantie de mobilité pour votre véhicule. Il vous communiquera également les conditions générales détaillées de la garantie de mobilité relatives à votre véhicule. Dans le cas où aucune garantie de mobilité ne se rapporterait à votre véhicule, veuillez vous informer auprès du partenaire service ŠKODA de votre choix quant à la possibilité d'une souscription ultérieure.

Extension de garantie optionnelle ŠKODA

Si, lors de l'achat de votre nouveau véhicule, vous avez opté pour une extension de garantie ŠKODA, la garantie de deux ans ŠKODA concernant l'exécution gratuite de l'ensemble des réparations de garantie se prolonge sur la durée que vous avez choisie ou jusqu'à ce que la limite choisie pour le kilométrage soit atteinte, selon la situation qui se présente en premier.

L'extension de la garantie ŠKODA ne porte pas atteinte à la garantie peinture telle qu'elle a été décrite, ni à la garantie contre la corrosion.

L'extension de garantie ŠKODA ne concerne pas les films intérieurs et extérieurs.

Les informations concernant les conditions détaillées de la prolongation de garantie ŠKODA sont mises à votre disposition par votre partenaire ŠKODA.

i Nota

La prolongation de garantie ŠKODA n'est disponible que pour certains pays.